

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 MARS 2021
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix-neuf heures trente, les membres composant le conseil municipal de DINGE (Ille et Vilaine), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le trois mars 2021 conformément aux articles L 2121-11 et suivants du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au nombre de quatorze à la salle polyvalente, sous la présidence de Patricia BENIS, Maire.

PRESENTS : Patricia BENIS, Annabelle QUENTEL, Vincent DAUNAY, Delphine NOBILET, Adrien NOEL, Aurélie BOLIVAL, Hélène BOUNIOL, Anthony ROCHARD, Emmanuel GUEUDELOT, Cécile CHAMBON, Stéphane DEREDEC, Delphine GUTIERREZ, Véronique ARBID, Sylvie VETTIER, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSES : Sami OSMANE, Maire adjoint, a donné pouvoir à Delphine NOBILET
Philippe MANDON, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Patricia BENIS
Hervé TESSIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Delphine GUTIERREZ.

ABSENTS à l'ouverture de séance :

Philippe RESSE, Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux, sont arrivés à 19h33 après le vote du compte-rendu de la séance du 4 février 2021.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY,

1) **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal, est désigné pour être secrétaire de la séance à :

L'unanimité

2) **Rappel du compte-rendu de la séance du 4 février 2021**

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 4 février 2021.

Le compte-rendu est approuvé à

L'unanimité

Arrivées de Monsieur Philippe RESSE et Madame Nathalie TRUET, Conseillers Municipaux,

3) **Subventions aux associations**

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-Adjointe, qui présente les demandes de subventions des associations. Elle indique que certaines associations dingéennes, au vu du contexte sanitaire et des annulations des activités ou festivités ne demandent pas de subvention pour l'année 2021.

Certains conseillers municipaux, de par leur implication dans les associations ne prennent pas part aux votes. Lors du vote de la subvention à l'association CLPE Les P'titous, Madame Aurélie BOLIVAL et Madame Annabelle QUENTEL ne prennent pas part au vote. Lors du vote de la subvention à l'association Dingé Jumelage, Monsieur Philippe RESSE ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations communales suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021	VOTE
CSD	1 850 €	Unanimité
ACPG CATM	350 €	Unanimité
Dingé Jumelage	500 €	Unanimité des votants
CLPE Les P'titous	6€ par élève soit 972 € (162 élèves)	Unanimité des votants
APEL	6€ par élève soit 498 € (83 élèves)	Unanimité
Familles Rurales Dingé	2 200 €	Unanimité

ATTRIBUE la subvention suivante aux associations humanitaires suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2021	VOTE
Téléthon	200 €	Unanimité

La dépense en résultant est inscrite au budget communal 2021.

Unanimité,

4) Budget Commune : Compte de gestion du Trésorier

Madame la Maire précise que le Compte de Gestion est établi par le Trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Elle indique que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier municipal.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget Commune. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Unanimité

5) Budget commune - Vote du Compte Administratif 2020

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-Adjointe, qui présente les résultats du Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune. Comme il est prévu réglementairement lors du vote des comptes administratifs, Madame la Maire quitte la salle et Madame Annabelle QUENTEL, Maire-Adjointe, prend la présidence de la séance. Madame Annabelle QUENTEL donne des explications sur les dépenses et recettes qui ont été réalisées au cours de l'année. En section de fonctionnement, la réalisation des recettes, déduction faite des dépenses, permet de générer un excédent de 137 179,13 € lequel constituera une partie de l'autofinancement des investissements de 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Commune	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté 2019				96 114,53	-	96 114,53
opérations de l'exercice 2020	877 756,53	1 014 935,66	331 544,50	314 645,64	1 209 301,03	1 329 581,30
résultat de l'année 2020		137 179,13		- 16 898,86		120 280,27
résultat de clôture		137 179,13		79 215,67		216 394,80
apurement compte1069				- 1 524,04		- 1 524,04
TOTAUX cumulés		137 179,13		77 691,63		214 870,76

CONSTATE la stricte concordance entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 établi par le comptable des finances publiques.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses : 14 626,39 €.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Unanimité des votants (dix-sept voix pour),

Madame la Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

6) Budget commune – affectation du résultat :

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL qui rappelle que le Compte Administratif de la Commune et le Compte de Gestion du Trésorier font apparaître pour l'exercice 2020 un excédent de fonctionnement de 137 179,13 € et propose de l'affecter en totalité en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE un excédent de 137 179,13 € à la section de fonctionnement du Compte Administratif Commune 2020.

DECIDE d'affecter ces résultats excédentaires au budget primitif Commune 2021 comme suit :

- Transfert de 137 179,13 € en section d'investissement.

Unanimité

7) Budget Primitif Commune - Vote des taux 2021.

Madame la Maire rappelle le contexte financier des communes, elle précise que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est affecté à l'État jusqu'à la disparition prévue en 2023. En 2021, c'est la fin du dégrèvement qui se transforme en exonération totale (pour 80 % des foyers). Une compensation est prévue par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue auparavant par le Département. Le taux voté par le Département est de 19,90% et le taux de la commune 2020 de : 18,18 % ;

Les deux taux s'additionnent et le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais de 38,08%.

La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux de 38,08 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La fiscalité locale étant le seul levier de la commune pour augmenter les ressources, Madame la Maire propose une légère augmentation de ces taux, elle rappelle que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties doit être augmentée au maximum dans les mêmes proportions que celui de la TFPB.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021, comme suit :

Taxes locales	Taux votés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,48%
Taxe foncière sur les propriété non bâties	45,66%

Unanimité

8) Budget Commune – Budget primitif 2021.

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui présente les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement et détaille les principales opérations d'investissement envisagées :

- La réfection de la toiture de la Bibliothèque,
- La réfection des sols à l'école Anne Sylvestre,
- L'aménagement de la rue du canal (ralentisseurs et cheminement piétonnier).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le budget primitif Commune pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	997 452,35 €	997 452,35 €
Investissement	352 831,02 €	352 831,02 €
TOTAL	1 350 283,37 €	1 350 283,37 €

Unanimité

9) Budget Annexe Services périscolaires - Compte de Gestion du Trésorier 2020

Madame la Maire précise que le Compte de Gestion du Percepteur, M. BAILLON, a été vérifié par rapport aux documents budgétaires de la Commune. Les opérations qui y figurent sont conformes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe services périscolaires.

Unanimité

10) Budget annexe Services Périscolaires – Compte Administratif 2020

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-Adjointe, qui présente le Compte Administratif du budget annexe services périscolaires 2020.

Comme il est prévu réglementairement lors du vote des comptes administratifs, Madame la Maire quitte la salle et Madame Annabelle QUENTEL, Maire-Adjointe prend la présidence de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif du budget périscolaire 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Services périscolaires	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté 2019		-			-	-
opérations de l'exercice 2020	173 193,18	173 193,18			173 193,18	173 193,18
resultat de l'année 2020	173 193,18	173 193,18			173 193,18	173 193,18
résultat de clôture		-				-
restes à réaliser						
TOTAUX cumulés	173 193,18	173 193,18			173 193,18	173 193,18

CONSTATE, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,

Unanimité des votants (dix-sept voix pour),

Madame la Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

11) Budget annexe Services Périscolaires – Budget Primitif 2021

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui présente le projet de budget annexe des services périscolaires 2021. La commune poursuivra la démarche en 2021 pour atteindre ces objectifs de la loi Egalim. Cette démarche a un impact sur la ligne budgétaire d'alimentation du budget 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le budget primitif annexe des services périscolaires pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	205 300€	205 300€
TOTAL	205 300€	205 300€

Unanimité

12) Budget Annexe Legs Madame Sauvage - Compte de Gestion du Trésorier 2020

Madame la Maire précise que le compte de gestion du Trésorier, M. BAILLON, a été vérifié par rapport aux documents budgétaires de la Commune. Les opérations qui y figurent sont conformes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget annexe Legs de Madame Sauvage. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Unanimité

13) Budget Legs Madame Sauvage – Compte Administratif 2020.

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui présente les résultats du Compte Administratif 2020 Legs Madame Sauvage.

Madame la Maire ayant quitté la salle, Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, prend la présidence de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le Compte Administratif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

LEGS Madame SAUVAGE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent	dépense ou déficit	recettes ou excédent
résultat reporté 2019		-		2 843,14	-	2 843,14
opérations de l'exercice 2020	3 683,11	3 751,95	-	-	3 683,11	3 751,95
resultat de l'année 2020	3 683,11	3 751,95	-	2 843,14	3 683,11	6 595,09
résultat de clôture		68,84		2 843,14	-	2 911,98
restes à réaliser						
TOTAUX cumulés		68,84	-	2 843,14	-	2 911,98

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,

Unanimité des votants (dix-sept voix pour),

Madame la Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

14) Budget Legs Madame Sauvage – affectation du résultat

Madame la Maire rappelle que le Compte Administratif Legs Madame Sauvage et le Compte de Gestion du Trésorier font apparaître pour l'exercice 2020 un excédent de fonctionnement de 68,84 € et propose de maintenir cet excédent en section de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSTATE un excédent de 68,84 € à la section de fonctionnement du Compte Administratif Madame Sauvage 2020.

DECIDE d'affecter ces résultats excédentaires au budget primitif legs de Madame Sauvage 2021 comme suit :

- Maintien de 68,84 € en section de fonctionnement

Unanimité

15) Budget annexe Legs de Madame Sauvage – Budget primitif 2021.

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe qui rappelle que ce budget fait suite à un legs de Madame Sauvage.

Les recettes générées par les fermages et les placements permettent de reverser chaque année une somme au budget des services périscolaires pour les élèves de l'école Anne Sylvestre et à l'APEL pour les élèves de l'école Sainte Famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le budget primitif annexe Legs de Madame Sauvage pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 7931,84 €	3 7931,84 €
Investissement	2 843,14 €	2 843,14 €
TOTAL	6 774,98 €	6 774,98 €

Unanimité,

16) DETR : Travaux à l'école Anne Sylvestre – Demande de subvention au titre de la DETR.

Madame la Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui indique que des travaux sont programmés à l'école Anne Sylvestre. Elle précise que les sols seront refaits dans les

quatre classes élémentaires, le couloir, les sanitaires, l'accès et le bureau de la directrice. Ces travaux seront programmés pendant les vacances scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux à l'école Anne Sylvestre,

APPROUVE le plan de financement de l'opération :

<u>Dépenses H.T.</u>		<u>Recettes HT</u>	
Travaux à l'école Anne Sylvestre	28 313,79 €	DETR 40%	11 325,52 € €
		Autofinancement-participation commune	16 988,27 €
TOTAL	28 313,79 €	TOTAL	28 313,79 €

SOLLICITE une subvention au taux maximum au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour le financement de ces travaux.

Unanimité

Informations :

Madame la Maire rappelle les dates des élections les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h01

Affiché par extraits le 12 mars 2021

Patricia BENIS
Maire

